

	MODE OPERATOIRE	Créée-le 21/12/23
	Procédure gestion des contrats	
	YPAREO - Gestion Contrats et conventions PUBLICS - CNFPT	Mise à jour le 23/02/24 Version 07

Sommaire :

1.	CONTEXTE	1
2.	OBJECTIFS.....	1
3.	MOYENS (LOGICIEL, OUTIL, MACHINE, EQUIPEMENT DE PROTECTION.....)	2
4.	DEFINITIONS	2
5.	PRE-REQUIS	2
6.	DESCRIPTION GLOBALE DE LA TACHE.....	3
A.	ETAPE 01 : DEMANDE D'ACCORD PREALABLE DE FINANCEMENT PAR LA COLLECTIVITE.....	4
B.	ETAPE 02 : RECEPTION DE L'ACCORD PREALABLE DE FINANCEMENT	4
C.	ETAPE 03 : REMPLISSAGE DES INFORMATIONS POUR LE CERFA DEPUIS YPAREO	6
D.	ETAPE 04 : EDITION DE LA CONVENTION.....	11
E.	ETAPE 05 : CREATION ET DEPOT DU CERFA SUR LE PORTAIL CELIA POUR DEPOT DREETS	13
F.	ETAPE 06 : DEPOT DE LA CONVENTION / CERFA SUR LA PLATEFORME CNFPT	16
G.	ETAPE 07 : RECEPTION ACCORD DE PRISE EN CHARGE DEFINITIF.....	17
H.	ETAPE 08 : CONTROLE ET/OU MODIFICATION DE L'ECHEANCIER	19
I.	ETAPE 09 : VALIDATION DE L'ECHEANCIER	19
J.	ETAPE 10 : PASSER A LA FACTURATION	20

1. CONTEXTE

Un apprenant veut suivre une formation dans votre UFA et peut avoir un contrat d'apprentissage **dans la fonction publique financé par le CNFPT (communes, départements, régions, communautés de communes, écoles publiques, crèches communales ...)**.

Le fonctionnement et la procédure entre un financement public et privé contiennent certaines différences :

- Contact fort avec la collectivité. Trouver le correspondant (service RH, gestionnaire de contrats, ...)
- Pas de télétransmission d'Ypareo vers le financeur, le CNFPT
- Pas de transmission du contrat du CNFPT vers la DREETS (dépôt sur Célia)
- Pour prétendre à un financement par le CNFPT, la collectivité territoriale doit renseigner ses besoins en recrutement en apprentissage auprès du CNFPT avant mars de l'année N-1. Les démarches sur CELIA peuvent être conjointes entre la COLLECTIVITE et l'UFA.

2. OBJECTIFS

Ce document a pour objectif de décrire la procédure de contractualisation et de conventionnement des contrats d'apprentissage pour (le Service public et Territoriale publiques) la fonction publique territoriale, dites Collectivités comme les mairies, les écoles publiques, la communauté de communes, les crèches publiques ...

	MODE OPERATOIRE	Créée-le 21/12/23
	Procédure gestion des contrats	
	YPAREO - Gestion Contrats et conventions PUBLICS - CNFPT	Mise à jour le 23/02/24 Version 07

Cette procédure est valable pour toute formation confondue ayant besoin d'un financement public.

3. MOYENS (LOGICIEL, OUTIL, MACHINE, EQUIPEMENT DE PROTECTION...)

- YPAREO
 - Procédure Gestion des contrats PUBLICS
 - SharePoint CFA
- (CNEAP\CFA Régional de Genech - CFA\PS Gestion Administrative\Traitement des contrats d'apprentissage)

Documents annexes :

- Tarifs = Montants de prise en charge du CNFPT (liste des montants max.pdf)
- Coûts de formation CFA

Ci-après la liste des documents qui doivent être OBLIGATOIREMENT présents dans le **répertoire YPAREO**. Ces documents seront utilisés au moment de la fusion :

- CFA ECCLOR Convention apprentissage Collectivités Territoriales.dotx
- CFA ECCLOR_Facture CNFPT.dotx

Autres :

[Dispositif apprentissage CNFPT](#)
[Manuel utilisateur CNFPT](#)
[CELIA – Mode opératoire](#)
[Devis à fournir à la collectivité](#)

[Présentation 2024 - Nouveautés](#)
[Modèle de FACTURES](#)
[Liste Montants](#)

4. DEFINITIONS

Ci-après les définitions utiles lors de la contractualisation et conventionnement (pour) d'un contrat public.

NPEC : Niveau de prise en charge des contrats
IDCC : Identifiant de convention collective
Collectivité : C'est l'entreprise publique telle qu'une mairie, une école publique, une halte-garderie, une crèche communale, un service technique genre paysage, une communauté des communes
CELIA : Plateforme de dépôt des contrats d'apprentissage pour le public.
<https://celia.emploi.gouv.fr>
IEL : Inscription En Ligne. Plateforme réservée aux Collectivités pour leur inscription sur le portail du CNFPT
CNFPT : Financeur de la formation dans le secteur PUBLIC avec une plateforme de dépôt des demandes de financement

AGECAP : Système d'informations déployé dans les DREETS pour la saisie et le dépôt des contrats pour instruction par les DREETS avant dépôt du contrat
DREETS : C'est la Direction Régionale de l'Économie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités. Elle regroupe la DIRECCTE et les services déconcentrés chargés de la cohésion sociale.
Numéro ACC : Numéro d'accord de prise en charge fourni par le CNFPT
Numéro FI : Référence ou numéro d'identification de la prise en compte définitive de la prise en charge par le CNFPT
Numéro DECA : Numéro de dépôt et d'enregistrement du contrat d'apprentissage auprès de la DREETS

5. PRE-REQUIS

	MODE OPERATOIRE	Créée-le 21/12/23
	Procédure gestion des contrats	
	YPAREO - Gestion Contrats et conventions PUBLICS - CNFPT	Mise à jour le 23/02/24 Version 07

Avant de se lancer dans la contractualisation et du conventionnement, il est **IMPÉRATIF d’avoir les renseignements** ci-dessous qui seront utiles lors de la rencontre avec la COLLECTIVITE :

- (Le prix de la formation fixé par le CFA)
- Les correspondants de la COLLECTIVITE s’occupant de CELIA (pour les dépôts)
- Les correspondants de la COLLECTIVITE en relation avec le CNFPT
- Les caractéristiques de la formation (Coût de la formation, code diplôme, dates ...)
- (Les tarifs de la formation, le coût des frais pédagogiques, le montant total de la formation, le diplôme, les dates, ...)

NB : les frais de restauration, d’hébergement et de frais de 1^{er} équipement ne sont pas pris en charge par le CNFPT. Mais peut peuvent être financés par la collectivité.

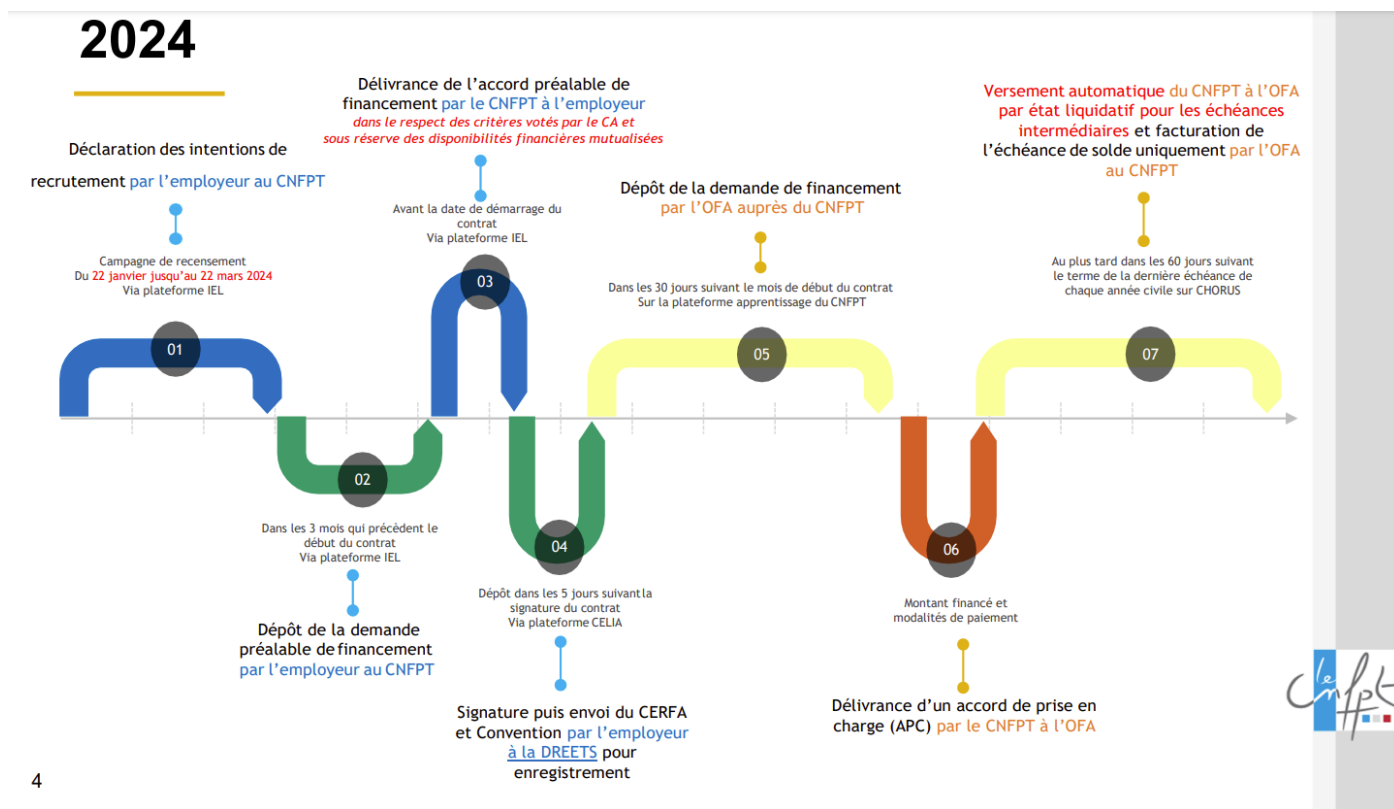
Le recrutement d’un APPRENANT par une collectivité nécessite un accord préalable de prise en charge avant MARS de l’année en cours pour l’année suivante.

Cela validera les projections de recrutement auprès du financeur. A ce stade, la demande de financement n’est pas nominative à un apprenant.

Enfin, il faut récupérer l’ensemble des renseignements administratifs sur l’APPRENANT et la COLLECTIVITE (l’entreprise) au moment de la saisie dans YPAREO.

6. DESCRIPTION GLOBALE DE LA TACHE

Schéma global (issu de la documentation du CNFPT) cf : Documents annexes



La génération des contrats PUBLIC se fait en plusieurs étapes.

	MODE OPERATOIRE	Créée-le 21/12/23
	Procédure gestion des contrats	
	YPAREO - Gestion Contrats et conventions PUBLICS - CNFPT	Mise à jour le 23/02/24 Version 07

Certaines sont inhérentes à l'UFA, d'autres sont à mener par la COLLECTIVITE.

Il y a 10 étapes :

- 01 : Demande d'accord préalable de financement par la COLLECTIVITE (auprès du CNFPT)
- 02 : Réception de l'accord préalable de prise en charge
- 03 : Remplissage des informations pour le CERFA depuis YPAREO
- 04 : Edition de la convention depuis YPAREO
- 05 : Création du CERFA sur le portail CELIA pour dépôt DREETS
- 06 : Dépôt de la convention et du CERFA sur la plateforme CNFPT
- 07 : Réception accord de PEC définitif
- 08 : Contrôle et/ou modification de l'échéancier
- 09 : Validation de l'échéancier
- 10 : Facturation

L'UFA peut accompagner l'entreprise PUBLIQUE, et notamment avec la possibilité de créer un compte sur CELIA avec un espace partagé entre l'UFA et la COLLECTIVITE pour remplir les informations pour finaliser du CERFA.

A. Etape 01 : Demande d'accord préalable de financement par la COLLECTIVITE

Dans le cadre de gestion des contrats dits PUBLICS, cette étape est OBLIGATOIRE pour valider le financement d'un ou plusieurs apprenants.

Elle doit **OBLIGATOIREMENT** être faite par la **COLLECTIVITE** et auprès du financeur, le **CNFPT**, via la plateforme IEL.

L'UFA fournit à LA COLLECTIVITE les informations relatives à la formation souhaitée (dates, coût, nom et code diplôme) sous forme de devis.

A noter que cet accord préalable de financement n'est pas nominatif à un apprenant. Elle n'est donc pour l'instant pas affectée à un apprenant.

B. Etape 02 : Réception de l'accord préalable de financement

Après avoir fait la demande d'accord préalable de financement (par la COLLECTIVITE), la COLLECTIVITE reçoit un document validant la prise en charge de la formation par apprentissage et en fixe le montant maximal et doit OBLIGATOIREMENT être fourni à l'UFA).


Ce document valide la demande d'accord préalable du financement. Il est au format PDF.

Il doit obligatoirement être fourni avec le NUM ACC : **ACC – XXX - XX - XXXXXX**

Il faut vérifier le montant total de la prise en charge.

Si le montant est inférieur (au montant de la PEC) face au montant fixé par le CFA, cela implique une prise en compte du reste à charge par la collectivité. Il faudra alors facturer la collectivité sur ce restant.

(La prise en charge ne peut pas être partielle.)

	MODE OPERATOIRE	Créée-le 21/12/23
	Procédure gestion des contrats	
	YPAREO - Gestion Contrats et conventions PUBLICS - CNFPT	Mise à jour le 23/02/24 Version 07

COMMUNE DE
Siret : 215902123

A l'attention de
ressourceshumaines@ville-

Accord préalable numéro : ACC-059-23-000042

Date de création : 15/05/2023

Date de dernière modification : 08/06/2023

Document complet reçu :



Dossier suivi par :
Sandrine
sandrine @cnfpt.fr

COMMUNE DE
Siret : 215902123

A l'attention de
ressourceshumaines@ville-

Accord préalable numéro : ACC-059-23-
Date de création : 15/05/2023
Date de dernière modification : 08/06/2023

Lille, le 08/06/2023

Madame ou Monsieur

Votre collectivité a déposé auprès du CNFPT, le 15/05/2023 une demande d'accord préalable de financement pour un contrat d'apprentissage disposant des informations suivantes :

Code RNCP: 25

Libellé du RNCP: SERVICES AUX PERSONNES ET VENTE EN ESPACE RURAL (CAPA)


Code du diplôme : 50333003

Nom du titre ou diplôme : SERVICES AUX PERSONNES ET VENTE EN ESPACE RURAL (CAPA)

Mois prévisionnel de début d'exécution du contrat : du 07-2023.

Durée en mois de la formation : 24

Après instruction de votre dossier, j'ai le plaisir de vous informer que le CNFPT vous accorde pour ce contrat la somme maximale de 12 000 € pour la durée déclarée.

	MODE OPERATOIRE	Créée-le 21/12/23
	Procédure gestion des contrats	
	YPAREO - Gestion Contrats et conventions PUBLICS - CNFPT	Mise à jour le 23/02/24 Version 07

C. Etape 03 : Remplissage des informations pour le CERFA depuis YPAREO

C'est la mise en place du contrat. Cela implique une saisie dans Ypareo.

En amont, il est impératif d'avoir saisi les informations concernant

- L'apprenant, via la fiche apprenant, qu'il vienne de PROSPECT ou pas
- De la présence de la COLLECTIVITE avec les renseignements.

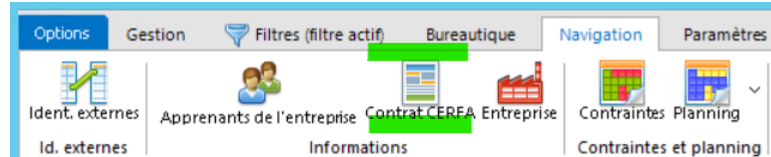
Sur la fiche APPRENANT :

Dans l'onglet **RG**, précisez la situation de l'apprenant. Elle doit obligatoirement être précédée de la mention **PUBLIC / XXXX**.

Inscription - UFA de

F. longue Formation Situation Suivi par	CAPa SAPVER (50333003)	Durée 24 mois
	PUBLIC / APPR CAPA 1ère année	
	G	

Puis dans l'onglet dans l'onglet **NAVIGATION** puis bouton **CERFA d'apprentissage**



- Onglet EMPLOYEUR :

Certains champs **EN VERT** sont à remplir avec les valeurs correspondantes à votre **ENTREPRISE**.
Leurs valeurs apparaîtront ensuite dans le CERFA.

	MODE OPERATOIRE	Créée-le 21/12/23
	Procédure gestion des contrats	
	YPAREO - Gestion Contrats et conventions PUBLICS - CNFPT	Mise à jour le 23/02/24 Version 07

Documents Signature Numérique Renseignements paramétrés

Employeur Apprenti Contrat Formation / Organisme Aménagement durée Documents CERFA Récap. Convention CERFA Online / Transfert Flux dossier

L'EMPLOYEUR

Entreprise **COMMUNE**

Adresse exécution différente ?

Siret : **21590212300011**

PLACE DE L'HOTEL DE VILLE
55 [\(Situer\)](#)

Tél. : 03.28
Email : contact@

Effectif : **80**
Remise : **0,00 % REMISE DE BASE**
Financier (Apprent.) : **FA-CNFPT SIEGE**

Donne mandat au centre pour la transmission du dossier à l'OPCO

Mode contractuel : **1 - à durée limitée**

Destinataire du contrat :

Type employeur : **22 - Commune**

Employeur spécifique : **0 - Aucun de ces cas**

[Convention collective](#) : **5021** **Statut de la Fonction publique territoriale**

*Pour les employeurs du secteur public, adhésion de l'apprenti au régime spécifique d'assurance chômage

LE MAÎTRE D'APPRENTISSAGE

Maître d'apprentissage n°1 **Mmx** Maître d'apprentissage n°2


Date de naissance : **06/11/1968**
Email : cl
NIR : **26E**

Titre / emploi : **Assistante RH Service à la population**
Diplôme ou titre obtenu : **CAP / CAPA**
Niveau diplôme : **Niveau 3 (CAP,BEP)**

L'employeur atteste que le maître d'apprentissage répond à l'ensemble des critères d'éligibilité à cette fonction.

- Onglet Apprenti :

Les informations sont reprises directement de la fiche APPRENANT au moment de l'inscription

	<h1>MODE OPERATOIRE</h1>	Créée-le 21/12/23
	Procédure gestion des contrats	
	<h2>YPAREO - Gestion Contrats et conventions PUBLICS - CNFPT</h2>	Mise à jour le 23/02/24 Version 07

Documents Signature Numérique Renseignements paramétrés

Employeur **Apprenti** Contrat Formation / Organisme Aménagement durée Documents CERFA Récap. Convention CERFA Online / Transfert Flux dossier

État civil

Mme

Nom de naissance Deuxième prénom **Vanessa Anita**

Nationalité **FRANCAISE** Né(e) le **02/10/2000** (23 ans)

Pays **FRANCE**

NIR Régime social MSA URSSAF

Déclare être inscrit sur la liste des sportifs, entraîneurs, arbitres et juges sportifs de haut niveau
 Déclare bénéficiaire de la reconnaissance travailleur handicapé
 Déclare avoir un projet de création ou de reprise d'entreprise

Adresse de l'apprenant

[Adresse](#) 9 RUE JEAN
RDC
5. **.FRANCE** ([Situer](#))
Port. : 07.
Email : [e|](#)

Représentant légal (si apprenti mineur non émancipé)

Contact

[Adresse](#)

- **Onglet Contrat**

Certains champs **EN VERT** sont à remplir avec les valeurs correspondantes à votre saisie.
Le remplissage de la rémunération se fait en fonction de la fiche juridique [cf : voir FICHE JURIDIQUE]

Documents Signature Numérique Renseignements paramétrés

Employeur Apprenti **Contrat** Formation / Organisme Aménagement durée Documents CERFA Récap. Convention CERFA Online / Transfert Flux dossier

LE CONTRAT

Type de contrat ou d'avenant **11 - Premier contrat d'apprentissage de l'apprenti**

Type de dérogation (à renseigner si dérogation pour ce contrat)

N° du contrat précédent ou du contrat sur lequel porte l'avenant

Date de conclusion **19/06/2023** Date de début de formation pratique chez l'employeur **01/07/2023**

Date du contrat **01/07/2023** au **30/06/2025**

Date de prorogation au

Durée **24** / **0** mois / jours

Durée hebdomadaire **35** heure(s) **0** minute(s)

Durée hebdomadaire (centième) **35** heure(s)

Travail sur machines dangereuses ou exposition à des risques particuliers

Rémunération (23 ans) Type de barème **Barème par défaut ()**

1	du 01/07/2023	au 30/06/2024	53 % du SMIC	du <input type="text"/>	au <input type="text"/>	<input type="text"/>	% du <input type="text"/>
2	du 01/07/2024	au 30/06/2025	61 % du SMIC	du <input type="text"/>	au <input type="text"/>	<input type="text"/>	% du <input type="text"/>
3	du <input type="text"/>	au <input type="text"/>	<input type="text"/>	% du <input type="text"/>	du <input type="text"/>	au <input type="text"/>	<input type="text"/>
4	du <input type="text"/>	au <input type="text"/>	<input type="text"/>	% du <input type="text"/>	du <input type="text"/>	au <input type="text"/>	<input type="text"/>

Salaires brut mensuel à l'embauche **926,02 €** Caisse de retraite **IRCANTEC ()**

Avantages en nature, le cas échéant : Nourriture / repas Logement / mois Autre

- **Onglet FORMATION / ORGANISME**

	MODE OPERATOIRE	Créée-le 21/12/23
	Procédure gestion des contrats	
	YPAREO - Gestion Contrats et conventions PUBLICS - CNFPT	Mise à jour le 23/02/24 Version 07

Les champs **[EN VERT]** sont à remplir avec les valeurs correspondantes à votre formation.

- **Organisme d'enregistrement** : FA – CNFPT SIEGE (PARIS 12 | 18001404502245 | CNFPT)

Cette information est identique pour toutes les UFAs et toutes formations confondues.

Les champs **[EN JAUNE]** seront à renseigner plus tard dans la procédure.

Documents Signature Numérique Renseignements paramétrés

Employeur Apprenti Contrat Formation / Organisme Aménagement durée Documents CERFA Récap. Convention CERFA Online / Transfert Flux dossier

LA FORMATION

Site responsable: **CFA ECCLOR (0595689N)** CFA d'entreprise: Statut: **Apprenti secteur public**

N° UAI du CFA: **0595689N** SIRET du CFA: **78362626000013** Formation: **CAPa SAPVER (50333003 | 25085)**

RUE DE LA LIBERATION
59242 - GENECH (FRANCE) (Situier)
Tél. : 03.20.84.57.08
Email : cfasecretariat@institutdegenech.fr

Code du diplôme: **50333003** RNCP: **25085**

NPEC: **6000**

Coût issu d'une saisie manuelle

Le CFA responsable est le lieu de formation principal

Lieu de formation principal: **UFA de ESTAIRES (0595122X)**

N° UAI du CFA: **0595122X** SIRET du CFA: **78361042100019**

15/17 RUE DU COLLÈGE
59940 - ESTAIRES (FRANCE) (Situier)
Tél. : 03.28.48.83.14
Email : estaires@meap.fr

L'employeur atteste disposer de l'ensemble des pièces justificatives nécessaires à l'enregistrement du contrat

Fait à: **ESTAIRES**

Signature de l'employeur Signature de l'Apprenti Signature du représentant légal de l'apprentif(e) mineur(e) Signature du centre

CADRE RESERVE A L'ORGANISME EN CHARGE DU DEPOT DU CONTRAT

Organisme d'enregistrement: **FA-CNFPT SIEGE (PARIS 12 | 18001404502245 | CNFPT)**

Siret: **18001404502245** Date réception complet: **19/06/2023**

80 RUE DE REUILLY
75012 - PARIS 12 (FRANCE) (Situier)
Tél. : 01.55.27.44.00
Email : cedric.louvrny@cnfpt.fr
Tél. 2ème tél : 02.35.98.86.20
Observations : M. LOUVRY Cédric assistant apprentissage au CNFPT : 02 35 98 86 20 - as

Date de la décision: **20/06/2023**

N° de dépôt (DECA): **059202306019585**

N° d'avenant: **[EN JAUNE]**

N° dossier OPCO: **FI-59031147**

Attention une fois la convention éditée, aller changer le financeur et remettre DREETS.

CADRE RESERVE A L'ORGANISME EN CHARGE DU DEPOT DU CONTRAT

Organisme d'enregistrement: **FA-DDETS 80 HAUTS-DE-FRANCE - DREETS (AMIENS CEDEX | 13001092900201 | FONCTION PUBLIQUE HORS CNFPT)**

⚠ Choix Organisme d'enregistrement
Le contrat risque d'être refusé car l'IDCC de l'entreprise ne dépend pas de l'organisme d'enregistrement sélectionné.

Siret: **130-010-929-00201**

UNITÉ DÉPARTEMENTALE DE LA SOMME - SER
SERVICE APPRENTISSAGE
40 RUE DE LA VALLEE - CS 54203
80042 - AMIENS CEDEX (FRANCE) (Situier)

Date réception complet: **[EN JAUNE]**

Date de la décision: **[EN JAUNE]**

N° de dépôt (DECA): **[EN JAUNE]**

N° d'avenant: **[EN JAUNE]**

N° dossier OPCO: **[EN JAUNE]**

- **Onqlet Aménagement Durée :**

Cette partie est à remplir en fonction de la situation de l'apprenant si un aménagement de durée est nécessaire.

	<h1>MODE OPERATOIRE</h1>	Créée-le 21/12/23
	Procédure gestion des contrats	
	YPAREO - Gestion Contrats et conventions PUBLICS - CNFPT	Mise à jour le 23/02/24 Version 07

Documents Signature Numérique Renseignements paramétrés

Employeur Apprenti Contrat Formation / Organisme **Aménagement durée** Documents CERFA Récap. Convention CERFA Online / Transfert Flux dossier

CONVENTION DE REDUCTION / ALLONGEMENT DE LA DUREE DU CONTRAT D'APPRENTISSAGE - Article L6222-7-1
Le CFA a procédé à une évaluation des compétences de l'apprenti conduisant à une réduction / un allongement de la durée de la formation.
La durée initiale du cycle de formation pour l'obtention du diplôme ou titre professionnel visé dans le contrat d'apprentissage est de X heures.
Le CFA s'est assuré auprès du certificateur que cet aménagement de la durée de la formation est compatible avec l'inscription à l'examen final du diplôme ou titre professionnel visé.

Situation prise en compte dans le cadre de l'aménagement de durée	Proposition d'aménagement de la durée de formation
<input type="checkbox"/> Niveau initial de l'apprenti(e) <input type="checkbox"/> Compétence acquise dans le cadre : <input type="checkbox"/> Mobilité à l'étranger <input type="checkbox"/> Activité militaire dans la réserve opérationnelle <input type="checkbox"/> Service civique <input type="checkbox"/> Volontaire militaire <input type="checkbox"/> Engagement comme sapeur-pompier	Réduction / Allongement <input type="checkbox"/> Durée réduite <input type="checkbox"/> Durée rallongée Durée de l'aménagement <input type="text"/> heures, en <input type="text"/> mois

Sur la fiche ENTREPRISES

- Onglet R.G

Les champs **EN VERT** sont à remplir avec les valeurs correspondantes, sauf le NAF – APE et CAISSE DE RETRAITE (propre à l'entreprise).

R.G. Synthèse Interlocuteurs Financier Renseignements paramétrés Facturation Observations

Renseignements généraux

Forme juridique: **ETABL PUBLIC** COMMUNE d'E

Enseigne: _____

Libellé Long: _____

Origine: _____

Responsable: _____

Siret: **21590212300011** Secteur (affiliation): **Secteur public (S)**

Type employeur: _____

NAF - APE: **8411Z (Administration publique générale)**

Effectif: **80** Tranche 3 (50 à 99)

Société mère: _____

Siège: _____

Convention collective: _____

Caisse de retraite: **IRCANTEC ()**

N° Rép des Métiers: _____ NAFA: _____


Fin. usuel C.Pro/FC: _____

Fin. usuel apprent.: **FA-CNFPT SIEGE (75012 PARIS 12) - CNFPT**

- Onglet Facturation

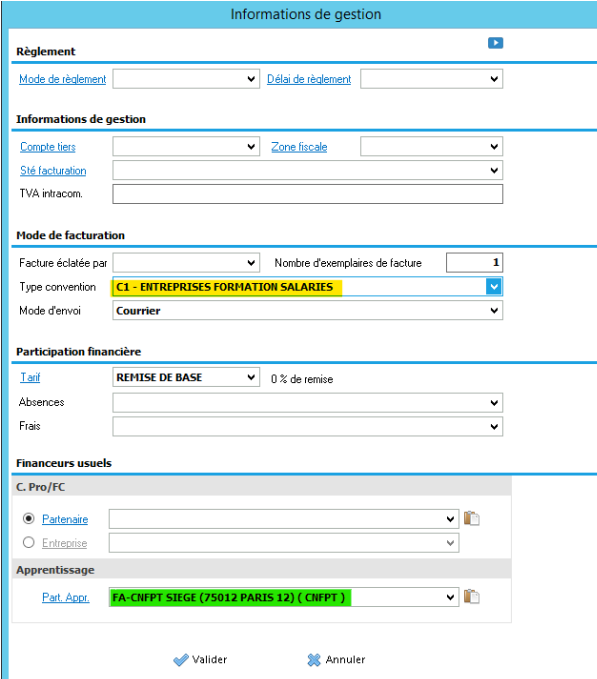
R.G. Synthèse Interlocuteurs Financier Renseignements paramétrés **Facturation**

Cliquer sur informations de gestion

	MODE OPERATOIRE	Créée-le 21/12/23
	Procédure gestion des contrats	
	YPAREO - Gestion Contrats et conventions PUBLICS - CNFPT	Mise à jour le 23/02/24 Version 07

Informations de gestion	
Numéro de compte	: -
Nb d'exemplaires de facture	: 1
Type de convention	: C1 - ENTREPRISES FORMATION SALARIES
Mode d'envoi des factures	: Courrier
Tarif	: REMISE DE BASE (0 %)
Financier usuel (Apprent.)	: FA-CNFPT SIEGE

Remplir les champs comme suit, et notamment le partenaire APPRENTISSAGE [**EN VERT**] puis **VALIDER**.



IMPORTANT :

On édite le CERFA pour envoi à la collectivité et à l'apprenant pour signature.

Avantage : Le CERFA est généré par l'UFA = Sécurité et suivi.

Néanmoins, il est possible de l'éditer plus tard dans le process, à partir de l'étape 05 : Création du CERFA sur le portail

CELIA.

Avantage : Le CERFA est généré par l'UFA, si elle a accès à CELIA= Sécurité et suivi.

Si accès par la COLLECTIVITE = Insécurité et suivi plus difficile.


D. Etape 04 : Edition de la convention

Une fois, toutes les valeurs remplies dans tous les onglets de l'étape 02, il **faut éditer la convention**.

Pour éditer une convention, il faut aller dans la fiche **APPRENANT**, puis **NAVIGATION / Financier / Financement**.

Puis cliquer sur **Editer Conv.**

Pour cela, il faut **ABSOLUMENT** utiliser le document **CFA ECCLOR -Contrat apprentissage public Etat - Modèle.dotx** dans YPAREO.

	MODE OPERATOIRE	Créée-le 21/12/23
	Procédure gestion des contrats	
	YPAREO - Gestion Contrats et conventions PUBLICS - CNFPT	Mise à jour le 23/02/24 Version 07

IMPORTANT : Une fois, le document édité et ouvert au format WORD, il faut vérifier les dates de formation et le Nb d'heures.

Puis, il faut ajouter ces informations à la main.

Le NUMPEC PREALABLE : **ACC – XX – XXX – XXXXX**

Au niveau de l'entête :



Au niveau du tableau :

Il faut indiquer les informations ci-après :

Le CFA accorde une remise annuelle de XXX euros sur les reste à charge de la collectivité.

Soit

Montant total du coût pédagogique de la formation : XXX €

Montant de la majoration handicap (le cas échéant) : 0 €

Montant total pris en charge par le CNFPT : XXX €

Montant total du reste à charge pour l'employeur après remise : 0 €

Il faut adapter les montants en fonctions des tarifs de votre formation et de la prise en charge partielle ou non des coûts de formation par la collectivité.

L'UFA n'est pas tenue d'accorder une remise à la COLLECTIVITE mais il faudra l'en informer en amont de la signature de la convention.


	MODE OPERATOIRE	Créée-le 21/12/23
	Procédure gestion des contrats	
	YPAREO - Gestion Contrats et conventions PUBLICS - CNFPT	Mise à jour le 23/02/24 Version 07

Tableau à adapter en fonction de la durée du contrat

	Montant de la prestation Net de taxe ¹	Montant du niveau de prise en charge – CNFPT ²	Reste à charge De la collectivité Net de taxe
1 ^{re} année exécution Contrat	8000,00 €	6000,00 €	2000,00 €
2 ^e année exécution contrat	8000,00 €	6000,00 €	2000,00 €
3 ^e année exécution contrat	0,00 €	0,00 €	0,00 €

¹ Article 261 4, 4° du Code général des impôts

² Il s'agit du prix plafond fixé par le CNFPT pour chaque formation

Le CFA accorde une remise annuelle de 2 000 euros sur le reste à charge de la collectivité

Soit

Montant total du coût pédagogique de la formation : 16 000 €

Montant de la majoration handicap (le cas échéant) : 0 €

Montant total pris en charge par le CNFPT : 12 000 €

Montant total du reste à charge pour l'employeur après remise : 0 €

E. Etape 05 : Création et dépôt du CERFA sur le portail CELIA pour dépôt DREETS

Après signature de la convention par toutes les parties, il faudra procéder au dépôt du CERFA et la convention de formation sur la plateforme CELIA (DREETS).

Suite à l'étape 3 et le remplissage des informations, le CERFA peut avoir été généré via YPAREO, ou ici se générer via la plateforme CELIA.

A ce stade, 3 cas peuvent être envisagés :

- Cas 1 : La mairie ne sait pas utiliser le portail CELIA
- Cas 2 : La mairie sait utiliser le portail CELIA, elle est autonome
- Cas 3 : La mairie dit que c'est le CFA qui doit le faire


Par souci de commodité et de suivi, cette action est faisable par l'UFA. **La création d'un compte UFA sur CELIA est possible**, cela veut dire que **l'UFA le fait à la place de la COLLECTIVITE**.

Sur le portail CELIA (la collectivité a un compte), la COLLECTIVITE ou l'UFA remplit les informations (nécessaires à la construction du dossier de financement) relatives au CERFA sur : <https://celia.emploi.gouv.fr/>

L'objectif est bien de récupérer les mails pour un meilleur suivi.

Ces mails sont la preuve du dépôt sur la plateforme CELIA.

Une fois, les documents déposés et les renseignements donnés, un **1^{er} mail de l'AGECAP** précise la prise en compte de la demande et en cours d'instruction.

	<h1>MODE OPERATOIRE</h1>	Créée-le 21/12/23
	Procédure gestion des contrats	
	YPAREO - Gestion Contrats et conventions PUBLICS - CNFPT	Mise à jour le 23/02/24 Version 07

Contrat d'apprentissage – Reçu et en cours d'instruction

A AGECAP <no-reply@emploi.gouv.fr> Mar 20/06/2023 08:36

À :

Bonjour,

Nous vous informons que le contrat de l'apprenti(e) Eliona HENIART, que vous nous avez transmis, est en cours d'instruction par la DREETS HAUTS-DE-FRANCE/DDETS Nord-Lille.

Pour rappel :

- Dénomination de l'employeur : COMMUN'
- Siret de l'établissement d'exécution : 2159021230'

Cordialement,
DREETS HAUTS-DE-FRANCE/DDETS Nord-Lille

Merci de ne pas répondre à ce courriel. Pour toute question, nous vous invitons à contacter les services de la DREETS HAUTS-DE-FRANCE/DDETS Nord-Lille.

Dans le cas où vous ne souhaiteriez pas recevoir ces notifications, merci de prendre contact avec votre DR(I)EETS/DDETS.

Un 2nd mail d'AGECAP confirme la **validité du contrat** (ou non) avec en pièce jointe un fichier PDF.
Il est possible d'avoir des non conformités mineures. Dans ce cas, il faut les corriger et renvoyer pour avoir l'acceptation.

A AGECAP <no-reply@emploi.gouv.fr> Mar 20/06/2023 08:42

À :

 ContratApprentissage_05920... 73 Ko

Bonjour,


Nous vous informons que le contrat de l'apprenti(e) Eliona HENIART vient d'être validé par la DREETS HAUTS-DE-FRANCE/DDETS de la Somme. A ce titre, il a été dûment déposé sous le numéro 05920230

Pour rappel :

- Dénomination de l'employeur : COMMUN'
- Siret de l'établissement d'exécution : 2159021230'
- Date de début d'exécution du contrat : 01/07/2023

Pendant la durée du contrat d'apprentissage, il peut être demandé à l'employeur de fournir l'original du contrat signé, les pièces permettant d'attester du respect des déclarations figurant dans le contrat d'apprentissage ainsi que la convention de formation. Nous vous invitons donc à conserver l'ensemble de ces documents originaux.

Cordialement


	MODE OPERATOIRE	Créée-le 21/12/23
	Procédure gestion des contrats	
	YPAREO - Gestion Contrats et conventions PUBLICS - CNFPT	Mise à jour le 23/02/24 Version 07

Dans ce document CERFA sont présents le **numéro DECA** et le **jour de dépôt de la demande**.
Ils sont indispensables pour la facturation et l'enregistrement de la demande sur la plateforme du CNFPT.

CADRE RÉSERVÉ À L'ORGANISME EN CHARGE DU DÉPÔT DU CONTRAT	
Nom de l'organisme : DDETS Nord-Lille	N° SIRET de l'organisme : 1 3 0 0 1 1 7 9 - - - - -
Date de réception du dossier complet :	Date de la décision : 20/06/2023
N° de dépôt : 059202306019585	Numéro d'avenant :

Exemple de CERFA complet reçu :

L'EMPLOYEUR	
<input type="checkbox"/> employeur privé <input checked="" type="checkbox"/> employeur « public »*	
Nom et prénom ou dénomination : Commune	N° SIRET de l'établissement d'exécution du contrat : 2 1 5 9 0 2 1 2
Adresse de l'établissement d'exécution du contrat : N° : Voie : Pl de l hotel de ville	Type d'employeur : 22 Employeur spécifique : 0
Complément :	Code activité de l'entreprise (NAF) : 8411Z
Code postal : 59940	Effectif total salariés de l'entreprise : 100
Commune : Ma	Code IDCC de la convention collective applicable : 5021
Téléphone : +33328429560	Courriel : Contact@ville
*Pour les employeurs du secteur public, adhésion de l'apprenti au régime spécifique d'assurance chômage : <input type="checkbox"/>	
L'APPRENTI(E)	
Nom de naissance de l'apprenti(e) : HE	
Nom d'usage :	
Le premier prénom de l'apprenti(e) selon l'état civil : EL	
NIR de l'apprenti(e) :	Date de naissance : 02/10/2000
Adresse de l'apprenti(e) : N° 9 Voie : Rue j	Sexe : <input type="checkbox"/> M <input checked="" type="checkbox"/> F
Complément : Rdc	Département de naissance : 59
Code postal : 59	Commune de naissance : Ara
Commune : La	Nationalité : 1 Régime social : 2
Téléphone : +3337E	Déclare être inscrit sur la liste des sportifs de haut niveau : <input type="checkbox"/> oui <input checked="" type="checkbox"/> non
Courriel : EL1	Déclare bénéficier de la reconnaissance travailleur handicapé : <input type="checkbox"/> oui <input checked="" type="checkbox"/> non
Représentant légal (à renseigner si l'apprenti est mineur non émancipé) Nom de naissance et prénom :	Situation avant ce contrat : 10
Adresse du représentant légal : N° Voie :	Dernier diplôme ou titre préparé : 33
Complément :	Dernière classe / année suivie : 12
Code postal :	Intitulé précis du dernier diplôme ou titre préparé : Cap pat:issorie
Commune :	Diplôme ou titre le plus élevé obtenu : 13
Courriel :	Déclare avoir un projet de création ou de reprise d'entreprise : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
LE MAÎTRE D'APPRENTISSAGE	
Maître d'apprentissage n°1 Nom de naissance :	Maître d'apprentissage n°2 Nom de naissance :
Prénom : Ca	Prénom :
Date de naissance : 06/11/1968	Date de naissance :
NIR :	NIR :
Courriel :	Courriel :
Emploi occupé :	Emploi occupé :

	MODE OPERATOIRE	Créée-le 21/12/23
	Procédure gestion des contrats	
	YPAREO - Gestion Contrats et conventions PUBLICS - CNFPT	Mise à jour le 23/02/24 Version 07

Diplôme ou titre le plus élevé obtenu :	Diplôme ou titre le plus élevé obtenu :
Niveau de diplôme ou titre le plus élevé obtenu :	Niveau de diplôme ou titre le plus élevé obtenu :
<input checked="" type="checkbox"/> L'employeur atteste sur l'honneur que le maître d'apprentissage répond à l'ensemble des critères d'éligibilité à cette fonction.	
LE CONTRAT	
Type de contrat ou d'avenant : 11	Type de dérogation : à renseigner si une dérogation existe pour ce contrat
Numéro du contrat précédent ou du contrat sur lequel porte l'avenant :	
Date de conclusion : (Date de signatures du présent contrat) : 19/06/2023	Date de début d'exécution du contrat : 01/07/2023
Date de début de formation pratique chez l'employeur :	
Si avenant, date d'effet :	Durée hebdomadaire du travail : 35 heures minutes
Date de fin du contrat ou de la période d'apprentissage : 30/06/2025	
Travail sur machines dangereuses ou exposition à des risques particuliers : <input type="checkbox"/> oui <input checked="" type="checkbox"/> non	
Rémunération	
* Indiquer SMIC ou SMC (salaire minimum conventionnel)	
1 ^{re} année, du 01/07/2023 au 30/06/2024 : 53 % du SMIC	2 ^e année, du 01/07/2024 au 30/06/2025 : 61 % du SMIC
3 ^e année, du : % du	4 ^e année, du : % du
Salaire brut mensuel à l'embauche : 926,02 €	
Avantages en nature, le cas échéant : Nourriture : €/ repas Logement : €/ mois Autre :	
LA FORMATION	
CFA d'entreprise : <input type="checkbox"/> oui <input checked="" type="checkbox"/> non	Diplôme ou titre visé par l'apprenti : 33
Dénomination du CFA responsable : Institut de genech	Intitulé précis : Services aux personnes et vente en espace rural
N° UAI du CFA : 0595689W	Code du diplôme : 50333003
N° SIRET CFA : 7 8 3 6 2 6 2 6 0 0 0 1 3	Code RNCP : RBCP25085
Adresse du CFA responsable : N° Voie : Rue de la liberation	Organisation de la formation en CFA : Date de début de formation en CFA : 13/09/2023
Complément : Code postal : 59242	Date prévue de fin des épreuves ou examens : 15/07/2025
Commune : Genech	Durée de la formation : 840 heures
<input type="checkbox"/> Si le CFA responsable est le lieu de formation principal cochez la case ci-contre	Lieu principal de réalisation de la formation si différent du CFA responsable : Dénomination du lieu de formation principal : Lycee
Visa du CFA (cachet et signature du directeur) :	N° UAI : 0595122X
	N° SIRET : 7 8 3 6 1 0 4
	Adresse du lieu de formation principal : N°15 Voie : Rue
	Complément : Code postal : Commune : B
<input checked="" type="checkbox"/> L'employeur atteste disposer de l'ensemble des pièces justificatives nécessaires au dépôt du contrat	
Fait à : Signature de l'employeur	Signature du représentant légal de l'apprenti(e) mineur(e)
CADRE RÉSERVÉ À L'ORGANISME EN CHARGE DU DÉPÔT DU CONTRAT	
Nom de l'organisme : IDETS Nord-Idlle	N° SIRET de l'organisme : 1 3 0 0 1 1 7 9
Date de réception du dossier complet :	Date de la décision : 20/06/2023
N° de dépôt : 059202306019585	Numéro d'avenant :
Pour remplir le contrat et pour plus d'informations sur le traitement des données reportez-vous à la notice FA 14	

F. Etape 06 : Dépôt de la convention / CERFA sur la plateforme CNFPT


Une fois, la convention et le CERFA édités et signés, il faut déposer l'ensemble de ces documents sur la plateforme du CNFPT. Cela permet de valider définitivement la prise en charge. A ce stade, elle est **devenue NOMINATIVE à un apprenant**.

C'est l'UFA qui le fait obligatoirement, car cela permettra ensuite la facturation des frais pédagogiques.

Pour cela, sur la plateforme du CNFPT, cliquer **FINANCEMENT** et **Créer une demande** et remplir les champs correspondants. Puis

- Déposer le document CERFA
- Déposer le document de la CONVENTION signé

Les informations suivantes (s'affichent) sont à renseigner également :

	MODE OPERATOIRE	Créée-le 21/12/23
	Procédure gestion des contrats	
	YPAREO - Gestion Contrats et conventions PUBLICS - CNFPT	Mise à jour le 23/02/24 Version 07

Contrat			
Type	Contrat	N° de dépôt à la DREETS	059202306019585
Date d'enregistrement à la DREETS	20 Jun 2023	Date de conclusion	19 Jun 2023
Date de début d'exécution du contrat	01 Jul 2023	Date de fin de contrat	30 Jun 2025

Pour information sur la plateforme du CNFPT, ci-après les informations à récupérer :

- NUM de dépôt à la DREETS = **NUM DECA** (récupérer de la DREETS via AGECAP)
- NUM d'accord préalable de financement = **NUM ACC**
- Date d'enregistrement à la DREETS

Puis **ENREGISTRER**.

G. Etape 07 : Réception Accord de prise en charge définitif

Un mail est reçu par le siège du CFA (Carole Rigaud / Frédéric Watine) avec en pièce jointe l'**accord de prise en charge**. Il sera transféré ensuite à l'UFA concernée.

[CFA Apprentissage] Demande de financement mis à jour sur le site Apprentissage CFA du CNFPT

▼ Masquer l'historique des courriers

De : Contact CNFPT Apprentissage CFA <support.cfa@cnfpt.fr>
Envoyé : vendredi 22 septembre 2023 12:19
À : WATINE Frédéric <f.watine@institutdegenech.fr>
Objet : [CFA Apprentissage] Demande de financement mis à jour sur le site Apprentissage CFA du CNFPT

Bonjour,

La demande de financement n°FI-59031147 pour l'apprenti Eliona **HENIART** (ou sa modification suite à un avenant) vient d'être **accordée** par le CNFPT.

Organisme de formation par apprentissage : pour consulter le détail de votre demande de financement, veuillez-vous connecter à [l'adresse suivante](#)


Collectivité territoriale employeur : ce message est pour votre bonne information uniquement

Ceci est un message automatique veuillez ne pas y répondre

Cordialement.

Le CNFPT

Il est possible également de récupérer l'accord de financement du jeune sur le portail du CNFPT.

	MODE OPERATOIRE	Créée-le 21/12/23
	Procédure gestion des contrats	
	YPAREO - Gestion Contrats et conventions PUBLICS - CNFPT	Mise à jour le 23/02/24 Version 07

 <p>Dossier suivi par : CA 0235 cabin@cnfpt.fr</p> <p>Pour déposer vos factures sur CHORUS PRO : SIRET : 18001404501668 Code service : APPRENTISSAGE</p>	<p style="text-align: right;">CFA Régional porté par Genech 59-000016</p> <p style="text-align: right;"><i>Envoi à :</i> a.berlemont@institutdegenech.fr</p> <p style="text-align: right;"><i>Employeur :</i> COMMUNE DE ressourceshumainesC.....</p> <p style="text-align: right;">Lille, le 22/09/2023</p> <p>Madame, Monsieur,</p> <p>Votre structure de formation par apprentissage a déposé une demande de financement auprès des services du CNFPT.</p> <p>Après instruction de votre dossier et vérification par nos services que le contrat à financer n'est pas la poursuite d'un contrat précédent résilié concernant les mêmes parties prenantes et la même formation, nous avons le plaisir de vous communiquer votre numéro d'accord de prise en charge financière du CNFPT : FI-59031147</p>
---	---

C'est à ce moment que le NUM ACC se transforme alors en FI – 00 0000 00.

ATTENTION : Il faut absolument que l'accord de financement soit suivi d'un échéancier signé avant de procéder à la facturation.

	MODE OPERATOIRE	Créée-le 21/12/23
	Procédure gestion des contrats	
	YPAREO - Gestion Contrats et conventions PUBLICS - CNFPT	Mise à jour le 23/02/24 Version 07

Et les éléments financiers suivants :

- Le montant total de la contribution financière du CNFPT (portant sur la durée totale du contrat) : **12000,00 euros**

- L'échéancier des versements avec leurs montants afférents :

Durée (en mois)	24		Nombre d'échéances				6
Echéances	1	2	3	4	5	6	
Dates	01/08/2023	01/02/2024	01/05/2024	01/08/2024	01/02/2025	01/05/2025	
Montants	2400,00 €	1800,00 €	1800,00 €	2400,00 €	1800,00 €	1800,00 €	
CFA Régional porté par Genech (59-000016)							

Par ailleurs, compte tenu de cet accord de prise en charge du CNFPT, il conviendra, si nécessaire, d'effectuer un avenant financier à la convention de formation par apprentissage concerné par ce financement.

Vous trouverez le dossier de facturation sur le site internet du CNFPT, à la rubrique accueillir un apprenti, dans les documents utiles.

Les factures doivent être déposées sur le portail CHORUS PRO sur l'espace suivant :

- Identifiant CHORUS : 18001404501668 (SIRET délégation Normandie)
- Code service : APPRENTISSAGE

Si l'apprenti(e) est en situation de handicap, cet accord de prise en charge du CNFPT est, le cas échéant, à communiquer par l'employeur au FIPHFP (Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique).

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.

Elisa LOOSFELD
Directrice Délégation Hauts de France



Le NUM FI est à compléter dans le champ NUM DOSSIER OPCO de l'onglet **Formation / Organisme** dans CERFA d'apprentissage et sur la fiche du financeur CNFPT dans financement.

H. Etape 08 : Contrôle et/ou modification de l'ECHEANCIER


YPAREO génère seul et automatiquement l'échéancier.

Pour rappel, aucune télétransmission ne se fait avec le CNFPT (Financeur).

Il faut donc **CONTROLLER LES MONTANTS** et **LES DATES** dans l'échéancier d'YPAREO avec les documents reçus.

De manière générale, les montants sont cohérents. Si non, il faut les corriger manuellement avec ceux reçus dans le document.

I. Etape 09 : Validation de l'échéancier

	MODE OPERATOIRE	Créée-le 21/12/23
	Procédure gestion des contrats	
	YPAREO - Gestion Contrats et conventions PUBLICS - CNFPT	Mise à jour le 23/02/24 Version 07

Avant de facturer, il faut valider l'échéancier.

Pour cela, dans la fenêtre **VALIDATION REFERENCEMENT**, il y a 3 actions à mener :

1 - Supprimer les frais si besoin, via la flèche.

2 - Dans la zone **COMPTE IMPUTABLE**, mettre dans les champs

- **Général** : 000000 PEC Cout Apprentissage Public XXX
- **Analytique** : AS0000 Presta Formation....

Dans le champ **REFERENCEMENT** au moment de la validation du financement, mettre le **num FI – 00 0000 00**.

J. Etape 10 : Passer à la facturation

A terme échu, dès que l'échéance est terminée.

A NOTER : La 1^{ère} échéance = 1^{er} mois de formation

Pour la facturation, il faut modifier la date d'extraction. Elle doit être comprise dans la période de l'échéance à facturer

Ex : L'échéance 1 est du 01/09 au 01/10.

La date de facturation doit être **au maximum le 30/09**. Si la date d'extraction est mise après, la 2^{nde} échéance sera prise en compte également Sinon il prend en compte les 2 échéances

Document à utiliser : **Facture Contrat public.dotx**

- 1 Vérifier le NUMDECA
- 2 Vérifier le NUM FI
- 3 Vérifier le MONTANT

Une fois la facture éditée, il faut envoyer la facture et le certificat de réalisation au service comptabilité du CFA (Estelle SAGOT) qui la déposera sur la plateforme concernée et pourront ainsi en assurer le suivi.